

Les taxis et transporteurs sanitaires manifestent le jeudi 2 avril dès 8 heures

Départ d'Auch du rond point de Saint-Cricq en direction de la préfecture



Les taxis et transporteurs sanitaires manifestent le jeudi 2 avril dès 8 heures

Communiqué des syndicats

Les organisations professionnelles de taxis et d'ambulances dénoncent avec la plus grande fermeté les annonces gouvernementales du 25 mars 2026, jugées strictement superficielles, totalement inadaptées face à la flambée des prix des carburants et aux difficultés économiques croissantes des professionnels comme des citoyens. Des mesures non pérennes, sans visibilité pour nos entreprises. Les mesures proposées ne traitent en rien le fond du problème et reposent sur des solutions temporaires ou déportées :

Pression sur les distributeurs pour réduire leurs marges ou plafonner les prix, transférant la responsabilité sur les acteurs privés.

Renforcement des contrôles dans les stations-service, sans impact réel sur les prix. Promotion de la transparence et de la concurrence, mesure administrative sans effet concret sur les coûts. Libération de stocks stratégiques, aux effets limités et temporaires.

Échelonnement des cotisations sociales : un simple report de charges.

Étalement des échéances fiscales : un décalage sans réduction des coûts.

Prêts de trésorerie garantis par Bpifrance : une mise sous perfusion économique des entreprises. « Ces dispositifs, en plus d'être inégalement accessibles selon les professions, ne répondent en rien à la cause structurelle du problème : nous reconnaissons là une tentative de division. Mais, comme le dit le proverbe gascon, "L'union hè la fôrça" : notre union saura y répondre.

Nous appelons tous les départements de France à converger vers leurs préfectures : l'union départementale doit devenir une force nationale. » Une fiscalité écrasante et des charges insoutenables.

La fiscalité sur les carburants et le poids des charges fixes étranglent les professionnels. Aujourd'hui, taxis, ambulanciers et l'ensemble des métiers dépendants du carburant n'ont plus de marge de manœuvre. Dans les territoires ruraux, c'est tout un maillage de services essentiels qui est directement menacé.

Nos propositions pour une réponse structurelle.

Nous demandons la mise en place immédiate de mesures fortes et durables :

Mise en place d'un mécanisme de stabilisation des prix (type TICPE flottante).

Instauration d'un prix plafonné des carburants.

Reconnaissance officielle des professions dépendantes du carburant comme secteurs essentiels.

Mobilisation le jeudi 2 avril à Auch Face à l'absence de protection économique des entreprises — pourtant contributrices majeures à la fiscalité nationale.

Nous appelons à une mobilisation forte jeudi 2 avril 2026 :

8 heures 🚩 Départ : rond-point de Saint-Cricq – Auch

Cette mobilisation ne concerne pas uniquement les taxis et les ambulanciers Nous appelons toutes les corporations et tous les citoyens du Gers à nous rejoindre. Elle concerne l'ensemble de ceux qui subissent : l'explosion des charges, la dégradation du pouvoir d'achat, l'affaiblissement des services publics. Un tournant décisif. Nous arrivons à un point de bascule où les réponses superficielles ne peuvent plus suffire. En l'absence d'une inflexion réelle et durable des politiques publiques, la convergence des mobilisations et la structuration d'un rapport de force solide apparaissent désormais comme des leviers indispensables pour obtenir des réponses à la hauteur des enjeux.

Diaz Fabien Président Pour Arc Atlantique Taxis 32 06 26 82 31 47 Planche Marie Laure Présidente Pour le Syndicat Départemental des Transporteurs Sanitaires 32

<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/90615-les-taxis-et-transporteurs-sanitaires-manifestent-le-jeudi-2-avril-des-8-heures>